

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT 381

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josée Marquis secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 28 janvier 2021, a adopté le règlement 381.

**RÈGLEMENT N° 381 DÉCRÉTANT LA MISE EN PLACE D'UN
STATIONNEMENT ÉCO RESPONSABLE, AUTORISANT UNE DÉPENSE AU
MONTANT TOTAL DE 1 106 424 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN
ACQUITTER LES COÛTS**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac, du lundi au jeudi entre 8h et 12h et 12h45 et 16h30, et les vendredis de 8h à 12h.

Donné à Tadoussac, ce 29^{ième} jour de janvier 2021.



Josée Marquis
Secrétaire-trésorière adjointe

